

Durée :

10 jours

Les participants et leur pré-requis :

- Être titulaire de L'AFPS ou SST validé.
- Satisfaire à l'évaluation d'entrée en formation, portant notamment sur la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.
- Disposer d'un certificat médical récent (- de 3 mois) d'aptitude au SSIAP1.

Les entreprises concernées :

Tout personnel permanent du service sécurité incendie des E.R.P et I.G.H.

Notre intervenant :

Formateur certifié de l'Institut National Supérieur de la Sécurité Incendie et SSIAP3

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : A déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

1250 € HT (1500 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie.

LES OBJECTIFS :

- Connaître le comportement au feu, les installations techniques, l'entretien de base du matériel,
- Connaître les limites de son action ; savoir effectuer l'extinction des feux naissants,
- Connaître la réglementation en ERP et en IGH

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Alternance d'apports théoriques : exposés des outils et méthodes, étude de cas et vérification des connaissances et de pratique : mise en situation et exercices incendie, visites de sites...
- Supports audio visuels adaptés (transparents, films)
- Support de cours remis à chaque participant.
- Examen final théorique et pratique d'aptitude d'agent de sécurité incendie SSIAP 1.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **PARTIE THEORIQUE**

- L'éclosion et le développement du feu
- La réaction et la résistance au feu
- Le classement d'un établissement
- Les principes généraux de sécurité Incendie
- Le respect de la vacuité des dessertes des bâtiments, l'intérêt du cloisonnement, la vérification des dégagements, le désenfumage, l'éclairage de sécurité...
- Les moyens de secours
- Les installations électriques,
- Les procédures de dégagement d'une personne bloquée dans un ascenseur...
- Les installations fixes d'extinction automatiques, les colonnes sèches et humides et le SSI.
- Les Consignes et la main courante, le PCS, la Ronde, l'extinction d'un début d'incendie, les secours publics ...
- La sensibilisation des occupants de l'établissement sur les mesures de sécurité
- Les missions du service de sécurité Incendie.

■ PARTIE PRATIQUE

- Visite de 2 ERP et d'un IGH, avec étude approfondie des équipements techniques, des risques et de la disposition des lieux
- Appel et réception des services publics de secours
- Application des consignes de sécurité
- Entretien et vérification des installations
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation incendie
- Exercice de sortie d'un local enfumé par des fumées odorantes froides et non toxiques.